



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

***Avis public d'entrée en vigueur du Règlement
2026-575 – Décrétant une dépense et un
emprunt pour l'acquisition de gré à gré des
terrains nécessaires à la municipalisation des
rues des Muguets, des Camélias, des
Anthuriums, des Lilas, des Jonquilles et des
Tulipes et l'exécution des travaux de réfection
sur ces rues***

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 4 mai 2026, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2026-575 – Décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de gré à gré des terrains nécessaires à la municipalisation des rues des Muguets, des Camélias, des Anthuriums, des Lilas, des Jonquilles et des Tulipes et l'exécution des travaux de réfection sur ces rues

Ce règlement vise l'acquisition, de gré à gré pour la somme d'un dollar (1) \$, des lots utiles à la reconstruction des rues des Muguets, des Camélias, des Anthuriums, des Lilas, des Jonquilles et des Tulipes soit les lots 4 248 225, 4 249 657, 4 249 652, 4 249 653, 4 248 219, 4 249 650, 4 249 651, 4 249 654, 4 247 931, 4 249 649, 4 249 655, 4 248 221, 4 249 656, 6 514 792 et 4 248 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead et décrète un emprunt de 3 903 000\$ pour une période de vingt-cinq (25) ans pour en acquitter les coûts, dont 40% seront à la charge des propriétaires riverain et 60% assuré par les revenus généraux de la municipalité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 12 juin 2026.



MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier

Certificat de publication relatif au Règlement 2026-575 – *Décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de gré à gré des terrains nécessaires à la municipalisation des rues des Muguets, des Camélias, des Anthuriums, des Lilas, des Jonquilles et des Tulipes et l'exécution des travaux de réfection sur ces rues*

Je, soussignée, Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley et sur le site internet de la municipalité à compter du 12 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 juin 2026.



MARC MARIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL